

Partout un seul mot d'ordre : pas une minute de plus !

Le mois de mars a été marqué par une montée des luttes chez les territoriaux notamment contre le passage aux 1607 heures et le vol des congés qui en découle. Les « premiers de corvées » n'acceptent pas d'être une variable d'ajustement comptable et ils le font savoir. Dans ces mobilisations, les syndicats CGT exigent le maintien des accords passés dans un cadre légal et remis en cause arbitrairement, unilatéralement au prétexte qu'il faudrait s'adapter à des nouvelles réalités ! Dans les collectivités où le temps de travail est déjà passé à 1607 heures annuelles, c'est la question de la pertinence de la campagne pour la réduction du temps de travail qui se pose immédiatement : 10% de temps de travail en moins, pour aller vers les 32 heures. L'augmentation du temps de travail se solde partout par un surcroît d'activité, par des postes en moins, des services « délégués » au privé, c'est-à-dire privatisés, une augmentation de la souffrance au travail, du management autoritaire...

Au moment où l'on réaffirme l'actualité de la Commune de Paris, les paroles de l'Internationale font écho à la situation d'aujourd'hui : « l'Etat opprime et la loi triche ».

C'est toute la loi de transformation qui triche, qui vole, qui manipule, qui divise. La transformation de la fonction publique sauce Macron, c'est la démolition du statut et des garanties collectives. Et il faudrait accepter ?

■ **Est-Ensemble (93)** : L'établissement public territorial, présent sur neuf villes de l'est du département a décidé de réorganiser/restructurer plusieurs services et de préparer la mise en œuvre des mesures de la loi de transformation (l'établissement est déjà aux 1607 heures). Le 16 mars, plus d'une centaine d'agents étaient rassemblés devant le siège et le service de la collecte a manifesté bruyamment avec les véhicules de service. Le 25 mars, plusieurs bibliothèques étaient en grève contre la « verticalité accrue », les mutualisations forcées... Les agents sont en colère et d'autres actions se préparent.

La journée du 16 mars a vu converger plusieurs luttes locales contre le passage aux 1607 heures. **Un rassemblement à Paris a réuni plus de 300 territoriaux CGT venant de Paris, du Conseil départemental du Val de Marne, de Champigny, d'Ivry, de Vitry, de Villejuif, de Grand Paris Sud Est Avenir, de l'Haÿ-les-Roses, de Bry-sur-Marne, de Boulogne-Billancourt, de Bagneux, de Malakoff, du Blanc-Mesnil, de Pantin, de La Courneuve, de Fleury-Mérogis** [nos excuses aux collectivités non citées ici]. Le matin, 100 agents étaient rassemblés devant la mairie de **Saint-Maurice** (94). A **Paris**, l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grève le 13 avril.



Le 16 mars, la mobilisation a également été significative en Seine-Maritime, notamment à **Dieppe** où 300 agents grévistes se sont réunis devant la mairie, à **Canteleu** (80 agents grévistes rassemblés devant la mairie), à **Oissel** (130 agents grévistes devant la mairie), au **Havre**, où plus de 500 agents grévistes ont envahi la mairie.

Le 16 mars, à **Reims** plus de 250 agents grévistes ont envahi l'hôtel de ville pour défendre leurs revendications et soutenir les personnels de la culture qui occupent le théâtre local et demandent sa réouverture. Dans un vote, les agents présents ont réaffirmé, face aux tentatives de division de la direction leur volonté de conserver la totalité de leurs jours de congés. Des assemblées générales ont eu lieu le 23 et le 24 mars. A **Reims**, l'intersyndicale a mis en place une proposition de règlement des sujétions particulières cartographiant la pénibilité pour toutes et tous. La CGT indique que l'employeur commence à reculer sur les jours d'ancienneté (maintien partiel par la clause du grand père), sur la

date de mise en œuvre pour les ATSEM, sur les sujétions particulières (reconnaissance de 4 jours pour 900 agents).

Le 16 mars, les agents de la ville de **Grande-Synthe** (59) ont également fait grève contre la loi de transformation et le passage aux 1607 heures dont la conséquence immédiate serait une augmentation du temps de travail de 154 heures par an sans augmentation de salaire, donc un vol de 154 heures par agent.

■ **Toulouse (31)** : la mobilisation se poursuit contre le vol de 10 jours de congés pour tous les agents, c'est-à-dire 10 jours de travail gratuit multiplié par le nombre d'agents de la ville et de la Métropole ! Le 19 mars, sans la présence du syndicat majoritaire (dont plusieurs délégués font signer la pétition de la CGT contre le passage aux 1607 heures) plus de 200 agents grévistes se sont réunis devant la mairie. Une prochaine journée de grève est prévue le 1^{er} avril.

■ **Fosses (95)** : le 23 mars, les agents de la ville étaient appelés à faire grève contre le passage aux 1607 heures. Avec le soutien de camarades de Garges, Marly, Surveilliers et de la CSD, près de 50 agents grévistes de tous les services se sont rassemblés devant la mairie. Une nouvelle journée de mobilisation est prévue le 30 mars.

■ **Rezé et Bouguenais (44)** : le mardi 23 mars, une centaine d'agents grévistes de la ville de Rezé et 130 agents grévistes de la ville de Bouguenais (près de Nantes) se sont rassemblés devant leurs mairies contre le passage aux 1607 heures. Dans le communiqué publié par le syndicat de Rezé, on peut lire : « Ce mardi 23 mars, 10 écoles étaient fermées sur 14 (ainsi que les accueils périscolaires et restaurants scolaires). Dans un contexte de télétravail massif et de crise sanitaire, le message est clair. Pour la CGT c'est vers la baisse du temps de travail qu'il faut voir l'avenir, mais aussi vers la reconnaissance des fonctionnaires mobilisés via la hausse du point d'indice. De plus en plus

de pays osent la baisse du temps de travail (Suède, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande et récemment l'Espagne avec 32h sans baisse de salaire) pour travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous. La CGT a demandé aux élu·es rézéenn·es de se prononcer contre l'application de la loi comme l'ont fait les élu·es de la majorité de Nantes. L'accumulation de déclarations d'élu·es en ce sens, avec les mobilisations des agent·es, est susceptible de modifier la donne et de renvoyer la contre-réforme dite de transformation de la fonction publique dans les cartons rétrogrades d'où elle est sortie ».

■ **Tarbes (65)** : Jeudi 25 mars, plus de 300 agents grévistes étaient rassemblés devant la mairie pour exprimer leur refus du vol de congés avec le passage aux 1607 heures. Dans son intervention devant la mairie, le secrétaire du syndicat CGT a indiqué : « Cette bataille contre les 1607 heures est hyper importante. La loi de la transformation publique ce n'est pas que les 1607 heures, c'est aussi l'encadrement des jours de grève, c'est une précarisation qui afflue, c'est le transfert des services et jusqu'à présent quand un service était transféré, les agents restaient à la collectivité et avec cette loi les agents partiront avec le service et perdront leur statut de fonctionnaire. Le service public va disparaître. Nous ne voulons pas ça ! » A cette date, la CGT a recueilli près de 600 signatures contre la remise en cause de l'accord sur le temps de travail. La mobilisation se poursuit avec la ferme volonté de s'inscrire dans la durée si cela est nécessaire. Prochaine étape, le conseil municipal du 6 avril.

■ **Nantes (44)** : Jeudi 25 mars, plus de 1500 agents de la ville, du CCAS et de la Métropole étaient rassemblés à l'initiative de la CGT pour dire non au vol des congés. Le syndicat a calculé que pour les 7500 agent·es concerné·es, l'opération reviendrait à imposer près de 6 jours de travail en plus pour le même salaire et une suppression de congés équivalente à 300 postes en moins. D'autres actions sont d'ores et déjà programmées.



Fédération CGT des Services publics

263 rue de Paris - Case 547 - 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 88 20 / mail : fdsp@cgt.fr / www.cgtservicespublics.fr

InfoLuttes
actualité des luttes fédérales

fédération
des services
publics

la
cgt